



Paris, le 01/07/2020

## BILAN DES 80 KM/H : LE COMITÉ INDÉPENDANT D'ÉVALUATION DES 80 KM/H (CIE) DEMANDE AU GOUVERNEMENT LA FIN DE L'EXPÉRIMENTATION.

Le 09 janvier 2018, le Premier ministre Édouard PHILIPPE ordonnait la réalisation d'une étude qu'il souhaitait « précise et objective » pour déterminer l'impact de la baisse généralisée de la limitation de vitesse sur l'accidentalité. Il a donc été convenu qu'un rendez-vous aurait lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2020 – soit deux ans après l'entrée en vigueur de la nouvelle limitation de vitesse – pour rendre compte des données recueillies sur cette période et de leur analyse.

Mais au lendemain de la crise sanitaire sans précédent et du long confinement du pays au printemps 2020, faisant suite à l'impact des mouvements sociaux de l'année précédente sur la mobilité, **certaines sources proches du dossier émettent l'idée d'un report de la fin de l'expérimentation**, censé tenir compte de cette période inédite au cours de laquelle les déplacements routiers ont été fortement réduits et l'accidentalité évidemment impactée.

**Considérant que l'expérimentation des 80 km/h a abouti, avec des variations statistiquement trop incertaines et non significatives, à un résultat non probant et sans rapport avec le but visé de 400 morts épargnées par an, mais qu'elle a coûté à la population – notamment hors des agglomérations – des millions d'heures perdues représentant chaque année près de 3 milliards d'euros et un ralentissement de la vie du pays, le Comité indépendant d'évaluation des 80 km/h (CIE) demande en ce mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2020 au Gouvernement de mettre fin à l'expérimentation de la mesure au 1<sup>er</sup> juillet 2020.**

**Il préconise, suite à la possibilité déjà offerte aux Conseils départementaux de revenir à la vitesse de 90 km/h sur les routes qui s'y prêtent, de généraliser cette décision par un retour à la vitesse initiale en laissant aux élus le soin d'apprécier sur le terrain la dangerosité réelle du réseau secondaire et d'adapter en conséquence les vitesses autorisées.**

### CONTACTS PRESSE

[contact@cie80kmh.fr](mailto:contact@cie80kmh.fr)

Port. : 06 10 07 48 26

**À propos du CIE** Le Comité indépendant d'évaluation des 80 km/h (CIE) s'est donné pour mission de mesurer la pertinence de la baisse de la limitation de vitesse de 90 à 80 km/h sur les routes du réseau secondaire français, en termes d'amélioration de l'accidentalité et de la mortalité routières et au regard des conséquences de la mesure en termes de mobilité et de coûts économiques et sociaux pour les publics et les territoires concernés. [Organigramme du CIE](#)